1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

Concepteur créateur en communication visuelle

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

Les capacités attestées sont :
- Savoir transcrire le problème de communication du client sous forme de brief
- Mettre en œuvre ses connaissances marketing et l'analyse du produit
- Elaborer une réflexion stratégique
- Se documenter, utiliser les techniques de créativité et produire les premières pistes graphiques.
- Réaliser les esquisses des premières pistes
- Choisir les pistes les plus intéressantes
- Mettre au point avec tous les outils graphiques, dont l'informatique, les projets choisis
- Décliner les projets choisis sur des supports appropriés, édition, web, packaging…
- Préparer la présentation au client, dessins manuels, animation vidéo…
- Présenter et défendre ses projets devant le client
- Choisir, mettre au point la piste retenue avec le client, au moyen des outils graphiques, dont l'informatique
- Transmettre au service production les fichiers numériques
- Suivre la réalisation
- Contrôler les délais et les coûts.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

Tout le secteur de la communication visuelle : design graphique, publicité, multimédia, interactivité (jeux, vidéos, webdesign), illustration, édition.
Ces fonctions s'exercent au sein d'agences de design, de publicité, des studios multimédias, dans des entreprises ayant un service communication ou en indépendant.

Type d'emploi accessible :

Directeur de création (DC), Directeur artistique (DA), designer graphique, graphiste indépendant, webdesigner, illustrateur.

Code(s) ROME :

E1205 - Réalisation de contenus multimédias

Références juridiques des réglementations d'activité :

-

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :
Institut de communication appliquée (ICA)

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :
-

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n°2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020 | https://europa.eu/europass/en

Institut de communication bordelais (ICB)
Institut de communication de Provence (ICP) - ECV
Institut de communication nantais (ICN) - ECV atlantique

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :
-

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 6
Niveau du Cadre europeéen des certifications (CEC) : Niveau 6

Autorité responsable de l'habilitation

France compétences
6 rue du Général Audran 92400 Courbevoie

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -
Durée de l'enregistrement : -
Date d'échéance de l'enregistrement : 22/07/2013

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Par expérience	Oui
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

A compléter (Reprise)

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

https://www.francecompetences.fr

National Europass Center

https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass

© Union européenne, 2002-2020 | https://europa.eu/europass/en